

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE19

présenté par
Mme Saint-Paul, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 362 du rapport annexé substituer à la phrase :

« Ces initiatives multilatérales sont complémentaires des relations bilatérales que nous entretenons avec nos partenaires, notamment allemands, britanniques et américains, en particulier sur les volets opérationnel et capacitaire, et qui s'illustrent notamment à travers les conseils franco-allemand de défense, les traités de Lancaster House ou la lutte commune contre le terrorisme jihadiste. »

La phrase suivante:

« Ces initiatives multilatérales sont complémentaires des relations bilatérales que nous entretenons avec nos partenaires, notamment allemands, avec la feuille de route commune ambitieuse résultant du conseil des ministres franco-allemand du 13 juillet 2017, britanniques, avec le traité de Lancaster House, et américains. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à clarifier le présent paragraphe et mettre en valeur les coopérations avec nos alliés allemands, britanniques et américains.